



Contrats “biodiversité” 2023-2027

PATURAGE D’INTEGRITE ECOLOGIQUE (NSW)

1. Objectif

Dans un pâturage d’intégrité écologique, ce sont les animaux de pâture seuls qui reprennent la gestion de l’herbage, sans aucune intervention à grandes machines agricoles. Le pâturage à densité très basse (max 8 UGB sur 10 ha) favorise la création spontanée d’une mosaïque naturelle de plantes herbacées, broussailles et milieux humides. Sur les pâturages d’intégrité écologique, on a typiquement recours à des animaux de race rustique.

L’utilisation lente et prolongée de la strate herbacée est particulièrement bénéfique pour les insectes et les oiseaux, qui en dépendent.

Le renoncement complet à un entretien à grandes machines agricoles favorise la création de microstructures, comme des fourmilières.

2. Conditions

Conditions générales

- La surface doit être utilisée comme herbage.
- Pas de fertilisation, pas de pesticides.
- Pas de retournement pour rénovation.

Conditions spécifiques

- Etude de faisabilité écologique et évaluation économique avant le début de pâturage.
- Pas de travaux mécaniques sur la surface sauf dans le cadre de la protection de la nature (débroussaillage de biotopes) ou cross-compliance (p.ex. chardons).
- Max. 0.8UGB/ha à tout moment. Pâturage pendant au moins 9 mois de l’année.
- Pas de fourrage additionnel sauf si nécessaire dans le cadre du bien-être animal ou en hiver.

- Surface minimale : 3ha (bovins, chevaux) ou 1 ha (moutons).
- Le fourrage hivernal doit provenir de prairies de fauches extensives ou biologiques.

3. Montant de l'aide (approximatif*)

Le montant des subsides se situera entre 400€/ha et 600€/ha.

*Les montants des aides sont actuellement en révision par la Commission de l'Union européenne. Ils seront définitifs seulement après l'entrée en vigueur du Règlement grand-ducal en question.

4. Personnes de contact

Les nouveaux contrats de biodiversité entreront en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2024. Adressez-vous svp. à la station biologique de votre commune si vous êtes intéressés par ces contrats, au Service de la Nature auprès de l'ANF ou aux conseillers agricoles pour des informations plus générales.

| | | | |
|-------------------------|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Dr Philip BIRGET | ANF - Service de la Nature | 247-56659 | biodiv@anf.etat.lu |
| Ben GEIB | CONVIS | 691 268 108 | ben.geib@convis.lu |
| Marc THIEL | SIAS | 34 94 10 26 | biologeschstatioun@sias.lu |
| Mikis BASTIAN | Natur-& Geopark Mëlldall | 26 87 82 91 31 | mikis.bastian@naturpark-mellerdall.lu |
| Patrick THOMMES | Naturpark Öewersauer | 89 93 31 217 | patrick.thommes@naturpark-sure.lu |
| Mireille SCHANCK | Naturpark Our | 90 81 88 634 | mireille.schanck@naturpark-our.lu |
| Fanny SCHAUL | SICONA | 26 30 36 37 | fanny.schaul@sicona.lu |
| Linda TAGLIERO | SICONA | 26 30 36 74 | linda.tagliero@sicona.lu |
| Michel DIEDERICH | SICONA | 26 30 36 46 | michel.diederich@sicona.lu |
| Max HETTO | LWK | 31 38 76-35 | max.hetto@lwk.lu |
| Moritz COLBUS | LWK | 31 38 76-28 | moritz.colbus@lwk.lu |